

## Synthèse du rapport du MAROC sur le continuum E/F

### **Introduction**

Le rapport intervient après l'adoption par le Maroc d'une importante et profonde réforme de son système d'éducation et de formation intitulée « Vision stratégique de la réforme 2015-2030, Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion ». Il s'inscrit également dans une réalité socioéconomique marquée par une forte transition démographique (2,2 enfants par femme en 2014 contre 7,2 en 1962) et un fort taux d'urbanisation qui est passé de 29,1% en 1960 à 60,3% en 2014.

### **Les données de base concernant le niveau d'instruction de la population**

Deux (2) ministères partagent actuellement la responsabilité du système d'éducation et de formation (SEF) marocain : le Ministère de L'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MESFCRS). Le budget consacré par l'Etat au SEF a augmenté, sur la période 2001/2013, de 7,15% en moyenne.

Le sous-système de l'Education Nationale couvre le préscolaire, le primaire, l'enseignement collégial et l'enseignement qualifiant. Il assure également un enseignement de type BTS. Il a accueilli en 2015/2016 plus de 6,9 millions d'élèves, soit une progression de l'ordre de 4,7% par rapport à l'année 2012/2013. Les filles représentent 48% de ces effectifs. Le taux brut de scolarisation au préscolaire s'établit à 59,7% en 2013. Le taux de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans s'est améliorée de plus de 20 points entre 2000 et 2013 et a atteint quasiment 100% des enfants âgés de 6 à 11 ans. Le taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans a également connu une augmentation importante (+28% entre 2000 et 2013 pour les premiers et plus 11% entre 2000 et 2016 pour les seconds). Toutefois 29,1% des enfants ne sont pas scolarisés à ce jour au niveau national.

### **Partie 2 : les données de base concernant la formation professionnelle/DCTP**

Longtemps considérée comme une « voie d'échec » réservée aux élèves qui n'ont pas pu poursuivre leurs études générales, la Formation Professionnelle (FP) est devenue aujourd'hui une composante essentielle du SEF marocain grâce notamment à la réforme de 2015/2016, intitulée « Stratégie Nationale de Formation Professionnelle 2021 » (SNFP 2021).

### **L'organisation de la formation professionnelle**

La formation professionnelle initiale (FPI), accessible aux jeunes de 15 ans et plus, comporte trois modes de formation :

- La formation résidentielle, organisée essentiellement dans les établissements de formation professionnelle (EFP) ponctuée par un stage de courte durée en entreprise ;
- La formation alternée à hauteur de 50% de sa durée dans les établissements de formation professionnelle et de 50% en entreprise ;
- La formation par apprentissage, à raison de 80% de formation au moins en entreprise, complétée d'une formation générale et technologique d'au moins 10% dans les établissements de formation professionnelle.

Ces trois modes de formation donnent accès à quatre niveaux de formation/qualification (spécialisation (S), qualification (Q), technicien (T) et technicien spécialisé (TS) avec un cinquième niveau (CAP) pour l'apprentissage. Il existe à côté de la FPI la formation qualifiante

qui débouche sur l'obtention d'un certificat et est destinée aux diplômés en quête d'emploi qui trouvent des difficultés d'insertion. Il existe enfin la formation continue (FC) qui s'adresse aux travailleurs.

### **Les indicateurs d'évolution de la formation professionnelle**

Le nombre de stagiaires de la FP est en constante évolution. Il était de 331 981 en 2012/13 pour atteindre 450 663 en 2015/2016 avec une progression de 15% de stagiaires entre les deux dernières années. L'OFPPT en accueille plus de 60% et le secteur privé environ 25% tout en étant en forte progression. Les niveaux T et TS représentent 62% des effectifs en 2015/2016 alors que celui de CAP atteint seulement 2%. La formation résidentielle reste largement prédominante. Un peu plus de 60% des stagiaires obtiennent leur diplôme. 69% des filières de formation sont dispensées aux niveaux T et TS.

S'ajoutent à ces données les stagiaires non scolarisés ou sous-scolarisés, de 8 à 16 ans, de l'éducation non formelle (ENF). Leur nombre a doublé entre 2000 et 2016 pour atteindre plus de 96 000 stagiaires actuellement. S'y ajoutent également les étudiants de l'enseignement supérieur dont le taux de scolarisation a plus que doublé entre 2000 et 2013. Les filières des sciences et techniques représentent environ 30% des inscrits (2013).

### **Partie 3 : le continuum actuel entre éducation/formation**

Le continuum **au niveau de l'enseignement général** peut être synthétisé comme suit : 90% des inscrits en première année de l'enseignement primaire en 2012 parviennent à la fin de ce cycle (avec ou sans redoublement). 71% d'entre eux parviennent à achever l'enseignement secondaire collégial et 42% d'entre eux arrivent à la fin de l'enseignement secondaire qualifiant. Toutefois les taux de l'abandon scolaire ont connu, entre 2012/2013 et 2014/2015, une sensible augmentation. Les raisons en sont : le manque de motivation, l'éloignement de l'école, les frais de scolarité ou la contrainte de contribuer au revenu de la famille. **Au niveau de l'enseignement supérieur** un nombre important d'étudiants abandonne l'université sans diplôme (64%). 25,2% de ces abandons sont enregistrés au cours de la première année, 40,2% en deuxième année et 20,9% en troisième année. Jusqu'à une date récente, la quasi majorité des universités n'acceptait pas les lauréats titulaires d'un diplôme TS alors que le diplôme est équivalent à ceux du BTS et du DUT.

Des mesures d'ordre social (cantines scolaires, bourses, internats, participation aux frais de formation, un million de cartables...) ont été mises en place pour améliorer la situation du continuum.

### **Partie 4 : les mesures d'intégration entre l'enseignement général et la formation professionnelle**

La réforme du SEF entamée par le MENFP en 2013 a conduit à l'instauration de nouveaux parcours professionnels devant renforcer l'intégration entre enseignement/formation.

#### **Dispositif de découverte progressive des métiers au primaire**

Mis en place depuis deux ans, il repose sur un protocole d'information et de sensibilisation des élèves à l'importance des activités professionnelles en entreprise. Une évaluation du dispositif sera faite à partir de 2017.

#### **Les parcours professionnels au niveau des collèges**

Le parcours professionnel au niveau des collèges propose un enseignement adapté aux collégiens en fonction de l'environnement de l'établissement et permet aux jeunes

scolarisés ou déjà sortis de l'école d'accéder au cycle secondaire qualifiant général, au cycle du baccalauréat professionnel, à la formation professionnelle ou au marché de l'emploi après une formation de courte durée pour exercer un métier.

### **Les parcours professionnels au niveau des lycées**

Le baccalauréat professionnel, en place depuis 2014/2015 dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, a été étendu, en 2015/2016, à 19 nouvelles filières de formation. Il s'agit d'une formation en alternance, organisée avec la participation des branches professionnelles, qui permet d'accéder soit à l'enseignement supérieur soit au marché de l'emploi.

Les divers parcours s'inscrivent dans un processus intégré d'information et d'orientation qui articule les diverses composantes du système d'éducation et de formation afin d'en améliorer leur complémentarité et qui instaure de nouveaux niveaux de formation de type licence et master professionnelle.

### **Partie 4 : un continuum qui donne accès à tous à l'éducation et à la formation tout au long de la vie**

Des dispositifs complémentaires à ceux présentés font du SEF un système plus inclusif et plus intégré :

- Le dispositif spécifique à destination des jeunes en situation de rupture scolaire, âgés de 13 à 14 ans. Il vise à favoriser la réintégration de ces jeunes soit dans l'enseignement général soit dans la formation professionnelle ;
- L'extension de la formation par apprentissage au profit des jeunes (avec la limite d'âge de 40 ans) n'ayant pas le niveau scolaire adéquat mais qui savent lire et écrire ;
- Des mesures spécifiques au profit des jeunes du milieu rural et des familles à revenu limité afin de faciliter leur accès à la formation professionnelle ;
- Le développement de la formation continue des travailleurs. Cette formation, qui profitait exclusivement aux entreprises cotisantes, est étendue aux très petites et petites entreprises, aux travailleurs individuels (crédit de temps de formation et bilan de compétences) et aux travailleurs non-salariés.

### **Partie 5 : un continuum par la reconnaissance de tous les modes d'acquisition des connaissances et des compétences**

Plusieurs dispositifs sont prévus à cet effet :

- Une équivalence de reconnaissance entre formation non formelle et formelle ;
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP). Elle a été expérimentée et est en cours d'institutionnalisation ;
- La formation à distance : des programmes de formation ont été élaborés et sont diffusés au moyen d'une chaîne culturelle. De même il existe des plateformes de certification à distance des compétences informatiques ;
- L'instauration d'un cadre national de certification (CNC) : il est en cours de mise en place et la commission nationale de certification a déjà été instituée.

### **Conclusion**

Le continuum entre éducation et la formation se situe au cœur du projet de société du Maroc. Il a pour but d'assurer à tout individu un processus d'insertion et d'adaptation durable et de qualité en vue du développement économique et de la cohésion sociale du pays.